

Rédaction d'un mémoire par article

Dans le cadre de la maîtrise en relations industrielles, option mémoire, il est possible de réaliser un **mémoire par article** qui respecte les exigences du [guide de présentation des mémoires et des thèses de l'Université de Montréal](#) ainsi que les exigences fixées par l'École de relations industrielles:

La présentation d'un mémoire par article doit faire l'objet d'une autorisation spéciale au responsable des études de 2^e cycle de l'École de relations industrielles.

Le contenu du mémoire par article

Le mémoire par article compte un article qui doit être de qualité telle qu'on juge qu'il peut être soumis à une revue avec comité de pairs.

L'article peut constituer le chapitre de résultats du mémoire. Le mémoire serait structuré comme suit:

- a) Une introduction
- b) Un chapitre de recension des écrits qui dépasse les deux ou trois pages résumées qui se retrouveront dans l'article
- c) La présentation de la problématique à l'étude
- d) Un chapitre de méthodologie qui se compare à celui qui serait présenté dans le cadre d'un mémoire conventionnel, et donc qui est plus élaboré que les quelques paragraphes essentiels qui se retrouveront dans l'article
- e) L'article du mémoire
- f) Une conclusion substantielle.

Cette structure peut être réaménagée afin de permettre la présentation d'un article de revue de la littérature ou encore un article théorique.

On trouvera aussi, au tout début du mémoire, un résumé français et anglais et la spécification des mots clés qui doivent servir à l'indexation bibliographique (se reporter au *Guide de présentation des mémoires et des thèses*).

Lors du dépôt du mémoire, un article peut avoir été publié, s'il correspond à des travaux effectués pendant la formation active de l'étudiant, avoir été soumis pour publication ou être sous la forme d'un manuscrit prêt à être soumis pour publication dans une revue particulière. L'article peut être co-signé, mais le premier auteur doit absolument en être le candidat à la maîtrise. Dans le cas où l'article est co-signé, l'étudiant doit obtenir la permission des co-auteurs pour le dépôt.

Si l'article est publié ou soumis, l'endroit de soumission ne doit avoir aucun lien avec le directeur, un co-auteur ou l'étudiant (par exemple le directeur est le rédacteur en chef de la revue). Au-delà de ces spécifications, il n'y a pas de restriction quant à la revue qui sera visée. Un reçu **attestant** de la soumission de l'article devra être présenté au moment du dépôt. Si l'article doit constituer une contribution à un collectif d'auteurs, il faut que le collectif fasse l'objet d'une révision par un comité de pairs.

La procédure d'évaluation du mémoire par article

L'évaluation de l'article par les pairs désignés par la revue à laquelle il a été soumis et l'évaluation du mémoire sont deux processus indépendants. L'acceptation ou le refus de l'article par la revue à laquelle il a été soumis ne disposent en rien du résultat de l'évaluation du mémoire.

Le jury de mémoire se tient selon les normes en vigueur de l'École de relations industrielles. Le jury est souverain quant à l'acceptation du mémoire.

Suivant l'acceptation du mémoire et le refus de l'article par la revue à laquelle il aura été soumis, le verdict quant à l'acceptation du mémoire n'est pas remis en cause.

Il est du devoir de l'étudiant de s'assurer que la présentation du mémoire est conforme aux normes édictées dans le *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires et des thèses*. Au total, le mémoire ne devra pas compter plus de 125 pages. Le nombre de pages réservé à l'article est fonction des normes de la revue à laquelle on compte le soumettre.